

**CONCOURS DE PROMOTION PAR ACCESSION A UN NIVEAU SUPERIEUR**  
**EPREUVES DE NIVEAU AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL CALOG DE LA POLICE INTEGREE**  
**SESSION 2026**

La Police Intégrée organisera en 2026 des examens en vue de délivrer des brevets permettant à des membres du personnel CALog statutaire d'accéder au niveau supérieur via la mobilité.

Pour participer à ces futurs examens, les candidats devront notamment être soit titulaires du diplôme requis en fonction du niveau postulé, soit dans le cas contraire avoir réussi une épreuve de niveau organisée par le département Recrutement et Sélection.

Dans cette optique et préalablement à ces examens de promotion, des épreuves de niveau sont organisées aussi bien pour les membres CALog statutaires que les membres CALog actuellement contractuels.

Les personnes intéressées par la participation à l'une et/ou l'autre de ces épreuves de niveau peuvent poser leur candidature jusqu'au **31 janvier 2026**.

Les épreuves de niveau seront organisées au cours des mois de janvier, février et mars 2026.

## **1 QUI PEUT PARTICIPER A UNE EPREUVE DE NIVEAU?**

Pour pouvoir participer à une épreuve de niveau, il suffit d'appartenir au cadre administratif et logistique, soit en tant que membre statutaire ou contractuel.

Aucune condition d'ancienneté n'est toutefois requise pour y participer.

Pour pouvoir présenter l'ensemble de la procédure de sélection ultérieure, il sera par contre requis que le membre du personnel soit statutaire et qu'il réponde aussi aux autres conditions reprises dans la partie VII du PJPol.

## **2 L'EPREUVE DE NIVEAU**

La réussite de cette épreuve est indispensable pour le (la) candidat(e) n'étant pas titulaire d'un diplôme requis pour la participation à un concours de promotion qui s'ensuivra.

L'épreuve de niveau n'est donc pas une épreuve de sélection en soi mais plutôt une épreuve donnant accès, en cas de réussite, aux épreuves de sélection proprement dites.

Peuvent poser une candidature afin de participer à l'épreuve de niveau, l'ensemble du personnel CALog appartenant à :

- pour l'épreuve de niveau en vue d'accéder au niveau C : les membres du personnel de niveau D non titulaires au minimum d'un diplôme de niveau C (enseignement secondaire supérieur ou équivalent) ;

**CONCOURS DE PROMOTION PAR ACCESSION A UN NIVEAU SUPERIEUR**  
**EPREUVES DE NIVEAU AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL CALOG DE LA POLICE INTEGREE**  
**SESSION 2026**

- pour l'épreuve de niveau en vue d'accéder au niveau B : les membres du personnel de niveau C non titulaires au minimum d'un diplôme de niveau B (enseignement supérieur de type court (graduat/baccalauréat) ou équivalent) ;
- pour l'épreuve de niveau en vue d'accéder au niveau A : les membres du personnel de niveau B et C non titulaires au minimum d'un diplôme de niveau A (enseignement supérieur de type long (universitaire/master) ou équivalent).

Si vous doutez de l'équivalence de votre diplôme avec celui exigé dans le cadre des futurs examens de promotion, il vous est loisible de prendre contact avec le département Recrutement et Sélection par mail à l'adresse [selection@police.belgium.eu](mailto:selection@police.belgium.eu).

Cette épreuve, d'une durée approximative de trois heures, varie en fonction du niveau.

Elle mesure :

- l'évaluation de la connaissance de la langue dans laquelle sont organisées les épreuves de sélection pour lesquelles le (la) candidat(e) s'est inscrit(e);
- l'évaluation du potentiel intellectuel.

Pour réussir, le (la) candidat(e) doit obtenir au minimum un score de 50.

Les modalités de correction de cette épreuve de cadre seront reprises dans le règlement de sélection qui figurera sur le site internet [www.jobpol.be](http://www.jobpol.be) dès avant l'épreuve de cadre.

Il n'y a pas de classement établi après réussite. Il est à noter qu'en cas de réussite, l'épreuve de niveau est acquise une fois pour toute.

### **3 COMMENT S'INSCRIRE A L'EPREUVE DE NIVEAU?**

Les candidats intéressés peuvent obtenir le formulaire d'inscription en le téléchargeant sur le site du département Recrutement et Sélection: [www.jobpol.be](http://www.jobpol.be) -> « Je suis déjà un collègue » -> « Personnel civil » -> niveau concerné -> « **Epreuve de niveau** ».

La date limite d'envoi du formulaire d'inscription dûment complété (tant par le(la) candidat(e) que par son employeur) est le **31 janvier 2026**.